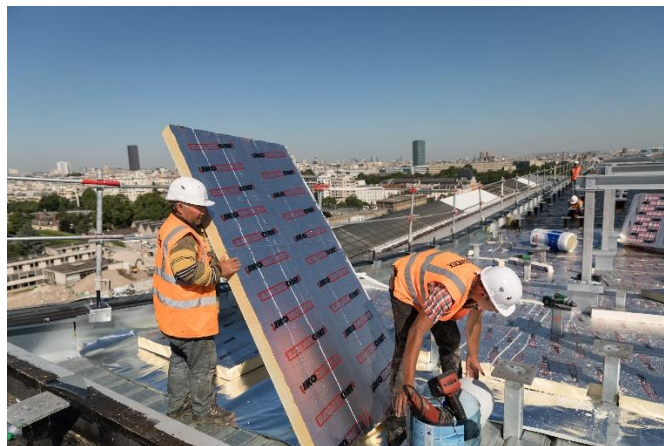


## IKO INSULATIONS, PRÊT POUR LA REP PMCB, ADHÈRE À VALOBAT ET ENTEND PARTICIPER À L'AVANCÉE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

IKO Insulations, fabricant de panneaux d'isolation en mousse rigide de polyuréthane, prépare la rentrée 2023. En tant qu'industriel et « metteur sur le marché », selon la loi AGEC et l'article L541-10-1(4°) du Code de l'environnement, il est prêt pour répondre aux exigences de la Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur Bâtiment (REP PMCB). Il a ainsi adhéré à Valobat : le choix s'est porté sur cet éco-organisme qui est le seul agréé sur toutes les catégories de produits et matériaux du bâtiment, inertes ou non inertes, permettant d'assurer une présence sur tous les circuits de collecte.



Crédit photo IKO Insulations

*« Le Groupe IKO a choisi d'adhérer à Valobat pour l'ensemble de ses activités, dont IKO Insulations, pour son mode de gouvernance ouverte à tous les metteurs sur le marché. Nous souhaitons nous impliquer et apporter nos connaissances au collectif afin d'accélérer la mise en place d'une filière de recyclage dédiée à nos produits. Nous avons ainsi soumis notre candidature à participer au Comité de Secteur des Plastiques rigides, membranes et isolants plastiques, afin de devenir acteur de cette future émergence. ».*

**Daniele Cerutti, Directeur Commercial IKO Insulations**  
**Houda Bechraoui, Responsable Technique & Certification IKO Insulations**

### ■ ANTICIPATION ET TRANSPARENCE

IKO Insulations va informer l'ensemble de ses clients des dispositions qui seront prises au 1<sup>er</sup> mai 2023, et communiquer la grille tarifaire par produit. Conformément aux règles d'adhésion de Valobat, l'industriel mentionnera le montant total de l'éco-contribution\* en pied de facture. Afin d'accompagner les clients dans ces changements profonds, sa force commerciale se met à disposition pour répondre aux questions.

\* L'éco-contribution, sans possibilité de réfaction, s'applique de façon fixe, quel que soit le prix de vente de l'article, suivant la formule : Prix de vente TTC = (((prix de base x (1- remise)) + éco-contribution) x (1 + taux TVA)).

*« Nous nous réjouissons de l'adhésion du Groupe IKO à notre éco-organisme et de sa volonté d'aller au-delà de la réglementation et de participer à faire bouger les lignes. C'est avec le concours de tous les industriels que nous réussirons collectivement à construire les filières de recyclage et de valorisation. ».*

**Rami Jabbour**  
**Directeur Communication et Marketing de Valobat**

